

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Présents
19	19	17
Date de convocation		
16 mars 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars
à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de LOMBEZ
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à
la Mairie, sous la présidence de
M. COT Jean-Pierre, Maire

Présents : MM. Jean-Pierre COT, Christine BEYRIA, Isabelle PATRIARCA, Pierre GUICHERD, Marie-Thérèse CAILLE, Eric DAUBRIAC, Bernard ANÉ, Elisabeth HOUPLAIN, Jean-Christophe BERIOL, Corinne GOMEZ, Josette ALAUX, Emilie LOZES-AUBAN, Mathieu LAFFORGUE, Romain IDRAC, CARADEC Mathilde, Sylvie GIBEL-DASTUGUE, Etienne BADIANE.

Absents ayant donné une procuration : Cédric PIMOUNET à *Jean-Pierre COT*, Alain LAFFONT à *Josette ALAUX*.

Absents : /

Secrétaire de séance : Romain IDRAC.

Délibération n°2026-19

Objet : 2026-19 Fixation du nombre d'adjoints

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.
Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à **l'unanimité**,

Pour	Contre	Abstention
19	0	0

- **D'APPROUVER** la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 24/03/2026
Formalités de publicité effectuées le 24/03/2026

Le Maire, Jean-Pierre COT

